



Paris, le 5 novembre 2020

## Déclaration liminaire

### CTM du 5 novembre 2020

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs,

L'actualité fait que nous voici réunis pour la deuxième fois cette semaine.

L'UNSA a choisi de ne pas faire une déclaration longue et de ne pas s'étendre sur le contexte actuel mais plutôt de se focaliser sur des sujets précis pour lesquels les agents attendent des réponses.

#### Télétravail :

Au vu du contexte sanitaire particulier que nous sommes en train de vivre, l'UNSA répète son attachement au principe de précaution. C'est pourquoi nous demandons que le télétravail devienne la modalité la plus utilisée pour les agents souhaitant le mettre en place, quand les missions le permettent.

#### Personnes vulnérables :

L'UNSA demande la clarification de la position administrative des agents vulnérables suite au retour du décret du 5 mai 2020 qui implique la suspension de la possibilité de recours aux ASA pour les personnes en situation de vulnérabilité si le télétravail n'est pas possible. En attente des textes et par principe de précaution, l'UNSA demande que le régime des ASA, si le télétravail est impossible, soit mis en place. Nous demandons que ce régime soit également appliqué aux agents vivant avec des personnes vulnérables.

L'UNSA demande qu'un Flash Info soit envoyé à tous les agents afin de transmettre l'information à tous.

Pour les enseignants en situation de vulnérabilité et travaillant à distance, nous demandons à ce que le décret de l'éducation nationale concernant la prime d'équipement à destination de leurs agents, dès qu'il sera promulgué, soit également appliqué aux agents du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



### **Inspections :**

Le plan de continuité d'activité n'étant pas activé pour le moment, la totalité des missions de service public doivent être exercées. Cependant, les inspections terrains peuvent présenter des risques sanitaires indéniables. Quelles sont les consignes que vous avez passées dans les services pour prioriser ces missions, comme par exemple pour les prophylaxies, les restaurants qui ont mis en place la vente à emporter pour compenser leur perte d'activités ou les contrôles de pépinières.

### **Brexit :**

Le contrôle aux postes frontières se met en place depuis la rentrée en période de forte incidence sanitaire. Comment sont suivis les agents en poste dans ces services et quel protocole sanitaire est mis en place ? L'UNSA a demandé un groupe de travail sur les risques professionnels pour les agents des nouveaux postes de contrôle en CHSCT-M mais n'a pas obtenu de réponse.

### **Bureaux de gestion - Service paie :**

De nombreux agents nous sollicitent pour des erreurs de paie, voire des retards de paiement ou de non prise en compte de promotion ou avancement de grade. La période que nous traversons n'est pas simple en matière de relations humaines. La bascule RenoirRH l'an dernier et le confinement du premier semestre n'ont certes pas permis de corriger les nombreuses erreurs mais la période de déménagement et le second reconfinement va encore accentuer le chaos de ces services. L'UNSA souhaite connaître le calendrier du plan d'action engagé pour trouver des solutions d'organisation, afin de remédier au plus vite aux problèmes qui génèrent beaucoup d'angoisse au sein des personnels des bureaux de gestion et du service paie, mais aussi chez les agents impactés. Nous demandons qu'un retour d'informations aux agents qui sollicitent ces services soit formalisé.

### **Prime restructuration :**

L'arrêté de restructuration de l'organisation territoriale de l'Etat a été publié le 20 octobre 2020. L'UNSA demande la position de notre ministère sur le sujet de la rétroactivité des primes de restructuration qui seront allouées aux personnes.

### **Prime Covid :**

Lors du premier confinement, une prime dite Covid a été allouée à certains agents au vu de la charge de travail supplémentaire qu'ils ont eue. Certains agents s'interrogent sur les critères d'attribution de cette prime. L'UNSA demande que les agents non retenus et qui en font la demande soient reçus par leur hiérarchie afin de leur expliquer la raison de cette position.

### **Rupture conventionnelle :**

Des GT sur ce sujet ont déjà eu lieu. Plusieurs demandes sont en cours. Les agents souhaitent connaître la date de publication des textes permettant cette rupture pour les agents du MAA. Cela devient urgent.

## **IGN :**

Nous avons été informés que l'IGN prévoyait d'arrêter les recrutements de techniciens sortie de l'INFOMA. Sachant que l'IGN est le recruteur principal des stagiaires « spécialité FTR » de ces dernières années, on peut s'inquiéter de l'avenir du site de Nancy, de la spécialité et des agents forestiers au sein du MAA.

L'UNSA demande une réunion sur cette spécialité pour définir les objectifs de la formation INFOMA, les débouchés et les éventuelles adaptations nécessaires à la formation.

Merci de votre attention